

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LA COMMUNE D'HAUTEVILLE LOMPNES

Par arrêté n°327/2023 du 06/03/2023, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme sur la commune d'Hauteville Lompnes.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme sur la commune d'Hauteville Lompnes.

Le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme, sur la commune d'Hauteville Lompnes est soumis à enquête publique :
Du lundi 27 mars 2023 au mardi 25 avril 2023 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L 122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : Madame Caroline LEMOINE

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : www.hautbugey-agglomeration.fr
- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur
- En mairie d'Hauteville Lompnes : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Hauteville Lompnes lors des permanences suivantes :

- **Le mardi 28 mars 2023 de 14h30 à 17h30 en mairie d'Hauteville Lompnes**
- **Le vendredi 14 avril 2023 de 14h30 à 17h30 en mairie d'Hauteville Lompnes**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Hauteville Lompnes
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4544>
- Par voie postale, adressé à Madame Caroline LEMOINE commissaire enquêteur à la Mairie du Plateau d'Hauteville (320 Rue de la République BP 14, 01100 PLATEAU D'HAUTEVILLE).
- Par message électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-4544@registre-dematerialise.fr
- Après du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Hauteville Lompnes, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme.